

Séance du 1^{er} juillet 2016

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 1^{er} juillet 2016 à 20 heures sous la présidence du Maire Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Caroline Charles, Gérard Ducret, Cyril Goyard, Anne-Gaëlle Labry, Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Annie Marchand

Excusés : Evelyne Machillot, Stéphane Brun (pouvoir à Lydie Lory), Michel Dezapy (pouvoir à André Gilbert Alloin), Gaëlle Stacchetti (pouvoir à Annie Marchand), Valérie Lutmann (pouvoir à Gérard Ducret)

Secrétaire de séance : Annie Marchand

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 20 mai 2016 est adopté à l'unanimité des présents plus 4 pouvoirs.

En ce qui concerne le rapport relatif au conseil communautaire, une remarque a été faite quant à l'utilisation du terme « groupe Convergence ». Suite à celle-ci, la notion de majorité et de minorité sera donc d'usage.

2 – DELIBERATIONS

a) Travaux sécurisation RD 123 – 2^{ème} phase

Création de chemin piétonnier Route d'Oslon.

Le Maire rappelle le contexte de ce dossier et le montant de l'estimation du Cabinet 2Age assurant la maîtrise d'œuvre, soit 57.010,75 € HT.

6 entreprises ont été consultées et 5 ont répondu. Aucune offre n'est parvenue hors délai.

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 6 juin 2016 et analyse des offres, 3 entreprises ont été retenues pour une phase de négociations : Eurovia – Guinot – Cordier.

2 ont fait retour de nouveaux chiffrages avec proposition, soit

- 6% pour l'entreprise GUINOT à 52.924,00 € HT

Et - 8,5% pour l'entreprise EUROVIA à 54.608,84 € HT

Les prestations techniques étant identiques, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise GUINOT.

Il est à noter que complémentirement à ce programme, les travaux de réalisation de la plate-forme-quai-bus, arrêt mairie, pour personnes à mobilité réduite, seront pris en charge par le Grand chalon, pour un coût de 3.890 € HT.

Le début des travaux est programmé courant juillet.

Le Conseil, à l'unanimité dont 4 pouvoirs, délibère en ce sens.

Les différentes demandes de subventions ont été adressées aux financeurs (Etat – Grand Chalon – Département), avec des montants notifiés DETR – FAPC et notification à venir pour le produit des amendes de police.

b) Mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale

Arrêté du projet de périmètre.

Le Maire rappelle l'envoi par le Préfet, le 14 octobre 2015, du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Saône et Loire, prévoyant l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Par lettre recommandée avec accusé réception, le 20 avril 2016, l'arrêté préfectoral de projet de périmètre a été notifié à ces mêmes collectivités.

L'extension du périmètre sera prononcée par arrêté préfectoral en cas d'accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre.

Celui-ci doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population globale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population globale.

A compter de la date de réception de la notification, le conseil dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur cette mesure. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire rappelle l'avis favorable exprimé par le Grand Chalon et les 14 communes devant rejoindre l'agglomération.

Le Conseil adopte à l'unanimité dont 4 pouvoirs, cet arrêté de projet de périmètre prévoyant l'intégration des communes suivantes dans le nouveau périmètre du Grand Chalon :

Aluze – Bouzeron – Chamilly – Charresey – Chassey le Camp – Cheilly les Maranges - Dennevy – Remigny
Saint Bérain sur Dheune – Saint Gilles – Saint Léger sur Dheune – Saint Loup Géanges – Saint Sernin du Plain
Sampigny les Maranges

3 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie, qui sera officiel le 31 Août 2016, il est demandé au Conseil Municipal de se positionner quant à la création d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} septembre.

Après recrutement par annonce, un agent a été recruté en CDD depuis le 1^{er} avril, avec une période de tuilage allant jusqu'au 31 août.

Le Conseil, à l'unanimité dont 4 pouvoirs, décide la création du poste d'adjoint administratif.

4 – COMPTES RENDU REUNIONS DIVERSES

a) Les P'tiots Lanniaux

Ce service périscolaire de garderie et de restauration continuera d'être géré de manière associative.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27/06/2016, un nouveau bureau a été constitué :

Présidente : Gwenaëlle Hallez - Trésorière : Sylvie Renard - Secrétaire : Anne Gaëlle Labry – Vice-Présidente : Séverine Fernier
Vice Trésorière : Isabelle Huot - Vice-Secrétaire : Evelyne Devif

Une modification du règlement intérieur a été adoptée par le Conseil d'Administration en ce qui concerne le mode d'inscription pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire.

b) Le Club des Lanniaux

L'Assemblée générale a eu lieu le 29 juin 2016, le club poursuit ses activités.

Un nouveau bureau a été installé :

Présidente : Jocelyne Desbois – Trésorier : Gérard Duc - Vice Trésorière : Sylvie Berthot - Secrétaire : Sylvie Merle

c) Entente intercommunale jeunesse famille

La réunion d'entente enfance-famille a eu lieu le 23/06/2016 à St Marcel, un bilan des diverses activités a été dressé :

- Cour des miracles : Financièrement coûte très cher à Saint Marcel ; environ 34.900 € pour l'ensemble des manifestations.

Actuellement, les 4 autres communes membres participent à hauteur de 500 € pour un spectacle. La commune de St Marcel souhaiterait que cette participation couvre le coût réel, soit environ 3 500 €.

Le Conseil, au vu du montant demandé, émet unanimement un avis défavorable.

La saison 2016 est maintenue mais pour 2017, il y aura donc changement.

- Chantiers utiles : Les travaux réalisés par les jeunes dans le cadre des chantiers utiles (convention avec le service jeunesse de St Marcel), commenceront le 1^{er} août. Une salle de classe en élémentaire sera repeinte pour un montant de 943,04 €.

A noter que 3 jeunes de Lans participeront à des séjours organisés avec le service jeunesse.

- Journées centre de loisirs : Pour l'instant, le financement des ½ journées au centre de loisirs est sans limitation en terme de nombre de jours de fréquentation, mais cette disposition est remise en cause par certaines communes.

La commission entente jeunesse-famille devra se réunir afin de statuer sur ce mode de fonctionnement.

UNE DECISION DEVRA INTERVENIR DES SEPTEMBRE.

d) Entente Intercommunale Cimetières Eglise

La réunion a eu lieu le 23/06/2016 à St Marcel.

Il n'y a pas eu de changement dans le mode de calcul de la participation financière des communes depuis la convention signée en 1983.

Les communes de l'Entente, autres que St Marcel, demandent donc une révision de ce calcul en section investissement. Cependant, la ville de St Marcel refuse d'accéder à cette demande.

Après avoir entendu les arguments des communes, elle s'est engagée à répondre officiellement par écrit pour fin juillet.

A défaut d'entente, une audience sera demandée au Sous-Préfet d'arrondissement de Chalon sur Saône.

e) Assemblée Générale de la mission locale

Le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Chalonnais le 16 juin 2016. C'est un organisme qui aide les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle à trouver une solution pour entrer dans la vie active.

A la lecture du bilan de l'année 2015, il apparaît que 6 jeunes de la commune ont été aidés.

f) C.C.A.S.

La réunion des membres du C.C.A.S. s'est tenue le 14/6/2016. L'ordre du jour concernait :

- La préparation du concours de pétanque du 10/9/2016
- Les colis de fin d'année : en attente de propositions de Gamm Vert et Carrefour Market. Nous avons déjà reçu une proposition de Légendes Gourmandes
- Le repas du C.C.A.S. : il aura lieu le 8/10/2016, le traiteur est déjà retenu, il s'agit de Thomas de Marnay, avec une proposition de menu à venir
- Siel Bleu : les finances de l'activité s'équilibrent sans participation du C.C.A.S.
- Assemblée générale de l'ADMR du 2 mai dernier. 5 personnes de Lans sont aidées par l'association d'aide à domicile. Celle-ci recherche des bénévoles (qui deviendraient adhérents) pour la mise en place et le service à l'aide envers la personne au moyen d'un classeur

g) PLUi / PADD GRAND CHALON

Dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les services du Grand chalon ont fait parvenir un dossier concernant la commune, traitant notamment de la densification des zones à construire (U et IINA) ainsi que du devenir des zones prévues pour une urbanisation future, avec modification du Plan d'Occupation des Sols actuel (INA) et de la zone NAX à destination artisanale, commerciale ou industrielle.

Il revient à la commune de donner son avis sur les orientations prises par le Grand Chalon et le cas échéant d'émettre d'autres propositions, le retour du dossier étant prévu le 4 juillet 2016.

La commission urbanisme est chargée d'instruire ce dossier. Au vu de l'ampleur et de l'importance du travail à effectuer, un délai de réponse a été demandé.

h) Conseils communautaires

Le Maire rend compte des réunions de ces 2 conseils.

Le 9 juin : lors de celui-ci 6 rapports, tous avec présentation, ont été traités avec notamment une procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Chalon sur Saône (PSMV). Ce plan concerne la reconversion urbaine du site de l'ancien hôpital et la réalisation d'un projet d'aménagement de la place du Général de Gaulle. Ce rapport a été adopté majoritairement, des avis divergents ayant été constatés sur le dossier de la place Général de Gaulle.

Le 30 juin : 32 rapports ont été abordés dont 21 avec présentation.

Tous ces rapports ont été adoptés à l'unanimité sauf le numéro 15 relatif à un avenant à la convention de délégation de service public avec la Société de Transports de l'Agglomération Chalonnaise (STAC) où des abstentions ont été constatées.

Une aide spécifique du Grand Chalon d'un montant de 200.000 € maximum en direction des communes ayant subi des gros dégâts lors des inondations des 23 et 24 juin, a été adoptée à l'unanimité.

i) Bilan de la Fête du Village

Le bénéfice de cette année est d'environ 300 € par association.

Cette année l'association Autour de l'Etang était l'association référente et l'année prochaine ce sera l'Amicale Terence Ridout.

j) Conseil d'école

Mme Marchand fait le compte rendu du conseil qui s'est tenu le 16/6/2016 :

- remerciements à la mairie pour les travaux effectués
- il a été décidé de démonter le jeu de la cour de l'école élémentaire car il a été jugé trop dangereux
- les effectifs prévus pour l'année scolaire 2016/2017 se décomposent ainsi :
 - o 65 en élémentaire (14 CP/7CE1 - 5CE1/17CE2 - 6CM1/16CM2)
 - o 44 en maternelle (14GS - 14MS - 12 PS - 4 TPS)

Suite au départ à la retraite de Maria Troeira son remplacement sera assuré par : 1 stagiaire d'IUFM à mi-temps et 1 titulaire pour l'autre mi-temps.

La réunion de rentrée en maternelle est fixée au 2 septembre 2016.

Le 2^{ème} exercice de fuite (en cas d'intrusion) a eu lieu et s'est déroulé sans problème particulier.

Il est préconisé d'équiper les écoles d'un kit de secours.

Le portail prévu à l'arrière de l'école est commandé.

Des demandes de devis sont en cours en ce qui concerne l'aménagement des sorties de secours en cas de fuite côté parking.

5 – QUESTIONS DIVERSES

a) Jury d'assise à Ouroux

Mme Marchand a assisté au tirage au sort pour les jurés le 7/6/2016 à Ouroux sur Saône, la commune de Lans n'a pas été désignée.

b) Les inondations du 13/05/2016

La réunion avec l'ATD (Agence Technique Départementale) et le Grand Chalon prévue le 16/6/2016, dans le cadre d'une étude sur notre commune suite aux inondations du 13 mai, a été reportée au 7 juillet à 14h.

c) Travaux d'enfouissement des réseaux (électrique et téléphonique)

Les travaux souterrains sont terminés, il reste les anciens candélabres à enlever ainsi que le réseau aérien téléphonique. Les raccordements chez les particuliers sont à réaliser.

d) Rachat bande de terrain pour sécurisation sortie Rue de la Vigne

Il avait été envisagé d'acquérir une bande de terrain à l'angle de la Rue de la Vigne et de la Grande Rue afin de dégager la visibilité, mais l'opération s'avère trop coûteuse. Le déplacement d'un poteau au Grande Rue ainsi que celui du cédez-le-passage permettra meilleure visibilité. La pose de bordures de trottoir est envisagée Grande Rue pour bien matérialiser la chaussée à cet endroit.

e) Universités d'été du Grand Chalon

Elles auront lieu le 10 septembre 2016 dès le matin.

f) Service eau et assainissement du Grand Chalon :

Un recensement des compteurs dans les bâtiments communaux est à réaliser afin de gérer au plus juste le coût des abonnements.

g)- Le conseil d'administration de la caisse locale du Crédit Agricole de Saint Marcel a réservé la salle polyvalente de Lans le 4/2/2017 pour une journée du handicap à destination des 6 communes dont il a la charge.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 26 août à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h19.